

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

concernant l'exercice
au 30 juin 2024
de

**l'Association
« Secours d'hiver / Canton de Fribourg »**

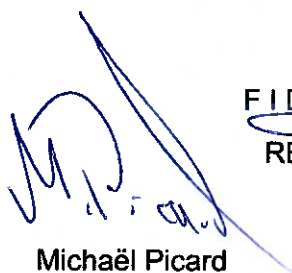
**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au comité de l'
Association « Secours d'hiver / Canton de Fribourg »**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de l'Association « Secours d'hiver / Canton de Fribourg » pour l'exercice arrêté au 30 juin 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux exigences légales, incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système du contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi.



Michaël Picard
expert réviseur agréé
(responsable de la révision)

FIDUTRUST
REVISION SA



Gilles Python
expert réviseur agréé

Fribourg, le 12 septembre 2024
MIP/GIP/215

Annexes : comptes annuels

BILAN AU 30 JUIN 2024

	Annexe	30.06.2024 CHF	30.06.2023 CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie		237'842.35	285'648.51
Autres créances à court terme	2.1	2'382.00	1'300.00
Actifs de régularisation		<u>21'765.50</u>	<u>2'406.10</u>
Total actif circulant		261'989.85	289'354.61
TOTAL ACTIF		<u>261'989.85</u>	<u>289'354.61</u>
PASSIF			
Engagements à court terme			
Dettes résultant de prestations envers des tiers		4'103.40	1'090.80
Passifs de régularisation		<u>132'576.90</u>	<u>162'976.15</u>
Total engagements à court terme		136'680.30	164'066.95
Capital des fonds			
Capital des fonds		<u>20'243.65</u>	<u>20'243.65</u>
Total capital des fonds		20'243.65	20'243.65
Capital de l'organisation			
Capital libre		<u>105'065.90</u>	<u>105'044.01</u>
Total capital de l'organisation		105'065.90	105'044.01
TOTAL PASSIF		<u>261'989.85</u>	<u>289'354.61</u>

COMPTE DE RESULTAT POUR 2023 / 2024

	Annexe	2023 / 2024 CHF	2022 / 2023 CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Dons affectés	2.2	135'426.35	136'719.90
Dons libres de collectes		67'301.90	67'345.00
Dons libres		46'587.60	38'814.85
Dons libres de l'organisation centrale		32'448.00	62'598.00
Contributions		8'443.45	8'753.15
Total produits d'exploitation		290'207.30	314'230.90
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de projets	2.3	242'079.75	246'327.48
Charges de collecte de fonds et publicité générales		30'471.85	37'684.90
Charges administratives		17'797.25	15'904.70
Total charges d'exploitation	2.4	290'348.85	299'917.08
Resultat d'exploitation		-141.55	14'313.82
RESULTAT FINANCIER			
Produits financiers		519.95	9.75
Charges financières		-356.51	-386.21
Total résultat financier		163.44	-376.46
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation		21.89	13'937.36
Variation du capital de l'organisation		-21.89	-13'937.36
Résultat après variation du capital de l'organisation		-	-

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2023 / 2024 CHF	2022 / 2023 CHF
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	21.89	13'937.36
Variation des créances	-	90.00
Variation des bons d'achat	-1'082.00	1'300.00
Variation actifs de régularisation	-19'359.40	-2'406.10
Variation dettes résultant de prestations envers des tiers	3'012.60	-2'595.90
Variation autres dettes	-	-1'045.27
Variation passifs de régularisation	-30'399.25	53'683.05
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-47'806.16	62'963.14
Variation de la trésorerie	<u>-47'806.16</u>	<u>62'963.14</u>
Justification :		
Solde de trésorerie en début d'exercice	285'648.51	222'685.37
Solde de trésorerie en fin d'exercice	237'842.35	285'648.51
Variation de la trésorerie	<u>-47'806.16</u>	<u>62'963.14</u>

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

	30.06.2023 CHF	Attribution CHF	Dissolution CHF	30.06.2024 CHF
Capital des fonds				
Capital des fonds				
Fonds affectés				
- Réserve pour paiement spécial	12'243.65	-	-	12'243.65
- Réserve pour augmentation aides	8'000.00	-	-	8'000.00
Total capital des fonds	20'243.65	-	-	20'243.65

Capital de l'organisation

Capital de l'organisation				
Capital libre	105'044.01	21.89	-	105'065.90
Total capital de l'organisation	105'044.01	21.89	-	105'065.90

	30.06.2022 CHF	Attribution CHF	Dissolution CHF	30.06.2023 CHF
Capital des fonds				
Capital des fonds				
Fonds affectés				
- Réserve pour paiement spécial	12'243.65	-	-	12'243.65
- Réserve pour augmentation aides	8'000.00	-	-	8'000.00
Total capital des fonds	20'243.65	-	-	20'243.65

Capital de l'organisation

Capital de l'organisation				
Capital libre	91'106.65	13'937.36	-	105'044.01
Total capital de l'organisation	91'106.65	13'937.36	-	105'044.01

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 30 JUIN 2024

1. Principes de la comptabilité et de l'établissement des comptes

1.1 Généralités

Les comptes annuels de l'Association "Secours d'hiver / Canton de fribourg" avec siège à Fribourg ont été établis en conformité avec toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Ces comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association et sont conformes au droit suisse et aux statuts de l'association, ainsi qu'aux directives de la fondation ZEWO (service spécialisé pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons).

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

	2023 / 2024 CHF	2022 / 2023 CHF
2.1 Autres créances à court terme		
Bons d'achat	2'200.00	1'300.00
Impôt anticipé	182.00	-
	<u>2'382.00</u>	<u>1'300.00</u>
2.2 Dons affectés		
Soutien aux projets par l'organisation centrale (coûts santé)	135'426.35	133'719.90
Financements complémentaires par l'organisation centr.	-	3'000.00
	<u>135'426.35</u>	<u>136'719.90</u>
2.3 Charges de projets		
Soutien financier	3'138.80	3'680.75
Financements complémentaires	-	3'000.00
Coût de la santé	151'723.90	131'493.70
Bons d'achat	7'500.00	9'600.00
Bons d'achat P. Seules et Couples sans enfant	-	400.00
Prestations en nature cas individuels	1'582.50	2'636.50
Coût de personnel rel. à des projets	73'899.90	91'787.33
Coût de loyer rel. à des projets	4'234.65	3'729.20
	<u>242'079.75</u>	<u>246'327.48</u>

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 30 JUIN 2024

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

	2023 / 2024 CHF	2022 / 2023 CHF
2.4 Charges d'exploitation		
Conformément à la méthode de la fondation ZEWO, les organisations d'utilité publique répartissent les charges des prestations en charge de projets et en charges administratives / liées à la recherche fonds (fundraising) pour permettre une évaluation de leurs structures de coûts.		
Totalité des charges	290'348.85	299'917.08
Charges administratives en % de la totalité des charges	17'797.25 6.1%	15'904.70 5.3%
Charges liées à la recherche de fonds en % de la totalité des charges	30'471.85 10.5%	37'684.90 12.6%

3. Informations complémentaires

3.1 Emplois à plein temps

L'association emploie deux personnes.

3.2 Indemnités aux organes dirigeants et transactions avec des personnes proches

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Comité de l'Association.
L'association n'a effectué aucune transaction avec des personnes proches.

RAPPORT DE PERFORMANCE AU 30 JUIN 2024

Buts de l'organisation (selon statuts du 2 mai 2006)

L'Association "Secours d'hiver / Canton de Fribourg" est une association à durée illimitée au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

1. L'association aide les habitants du canton de Fribourg à surmonter des situations de besoin, en premier lieu par des secours financiers et des prestations en nature. Elle communique à toutes personnes concernées des informations sur d'autres possibilités d'obtenir des prestations.
2. Elle favorise des projets qui contribuent à entraver ou à éliminer la formation de situations de détresse.
3. Elle profite de toutes les occasions de collaboration judicieuse avec les institutions publiques et les autres œuvres d'entraide. Elle coordonne ses actions avec elles.
4. Elle ne reprend pas à son compte des tâches en collaboration avec le Secours suisse d'hiver et, quant à sa représentation et ses activités, se conforme aux principes de celui-ci.
5. L'association ne poursuit aucun but lucratif ou commercial.

Les organes dirigeants

Le Comité se compose du président et de trois autres membres au moins, ils sont élus pour trois ans et sont rééligibles deux fois.

Au 30 juin 2024, les personnes suivantes sont membres de plein droit au comité de l'association :

Monsieur Paul Attallah, président
Monsieur Raphaël Dayer, membre
Madame Madeleine Merkle, membre
Monsieur Thierry Aebischer, membre
Madame Rivero-Chen Xing, membre

Au 30 juin 2024, le secrétariat cantonal est géré par Madame Pascale Haldimann qui a une voix consultative auprès du Comité.

Organe de révision

Fidustrust Revision SA
Ch. des Primevères 47
1700 Fribourg

Autres informations

Pour de plus amples renseignements concernant l'association, vous le trouverez sur notre site internet ainsi que dans notre rapport d'activité.